



Objet : Renouvellement du régime d'assurance collective de la FSSBM de l'AEFO

Madame, Monsieur,

Chaque année, le conseil d'administration de la FSSBM de l'AEFO passe le régime en revue pour s'assurer qu'il demeure financièrement viable. Les administrateurs gèrent et gouvernent le régime d'assurance de la fiducie dans l'intérêt des membres et ils prennent en votre nom les décisions concernant la conception, le financement, l'administration du régime et les placements. Le conseil d'administration de la FSSBM de l'AEFO a retenu les services du RAEO qui agit à titre de gestionnaire du régime.

Nous sommes heureux de vous annoncer que les bonifications suivantes prendront effet le 1<sup>er</sup> janvier 2023 :

Assurance maladie complémentaire						
Garantie	Indemnité actuelle	Date d'entrée en vigueur de l'assurance 1er janvier 2023				
Services en santé mentale	Psychologue Thérapeute familial agréé Travailleur social agréé Psychothérapeute Conseiller clinicien Psychanalyste 1 000 \$ (services combinés)	Psychologue Thérapeute familial agréé Travailleur social agréé Psychothérapeute Conseiller clinicien Psychanalyste 2 000 \$ (services combinés) par année de couverture				
Prothèses auditives	1 000 \$ tous les 5 ans	3 000 \$ tous les 5 ans				
Audiologie	Aucune couverture	80 \$ par rendez-vous, maximum de 550 \$ par année de couverture				
Acupuncture	Aucune couverture	80 \$ par rendez-vous, maximum de 550 \$ par année de couverture				
Ergothérapie	Aucune couverture	80 \$ par rendez-vous, maximum de 550 \$ par année de couverture				

Assurance dentaire				
Garantie	Indemnité actuelle	Date d'entrée en vigueur de l'assurance		

		1 <sup>er</sup> janvier 2023
Restaurations majeures	Maximum de 2 000 \$ par année de couverture	2 500 \$ par année de couverture
Orthodontie	Maximum de 3 000 \$ à vie	Maximum de 3 600 \$ à vie

Les changements de taux suivants prennent également effet le 1er janvier 2023 :

Garanties	Changement de taux	
Vie de base	Baisse de 10 % ↓	
Assurance mort et mutilation accidentelles (MMA) de base et facultative	Aucun changement	
Assurance maladie complémentaire	Aucun changement	
Soins dentaires	Hausse de 8,5 % ↑	

## Les changements de taux et vous

Les primes des membres à temps plein admissibles sont couvertes à 100 % par la FSSBM de l'AEFO. Les changements de taux n'ont donc aucune conséquence pour les membres admissibles qui travaillent à temps plein.

Les changements de taux touchent :

- Les membres en congé discrétionnaire (congé personnel) qui paient les primes de leur assurance.
- Les membres qui enseignent à temps partiel et qui paient une partie des primes de leur assurance.
- Les membres qui ont de l'assurance vie de base et de l'assurance dentaire dont ils paient les primes.

Tous les taux de l'assurance vie de base diminuent de 10 %. Les taux varieront selon le montant d'assurance vie de base.

## L'impact approximatif des changements de taux sur l'assurance dentaire est illustré dans le tableau ci-dessous :

Garantie	Niveau de couverture	Taux mensuel actuel (taxes comprises)	Changement (%)	Taux mensuel 1 <sup>er</sup> janvier 2023 (taxes comprises)	Votre prime mensuelle augmente de
Soins dentaires	Couverture individuelle	63,53 \$	+8,5 %	68,94 \$	5,41 \$
	Assurance familiale	157,14 \$	+8,5 %	170,53 \$	13,39 \$

## Vos garanties

Consultez votre livret d'assurance collective pour en savoir plus sur vos garanties. Pour ce faire, rendez-vous à : <u>Où se trouve mon livret d'assurance?</u>

**Vous avez des questions? Nous sommes là pour vous aider.** Communiquez avec les services d'assurance du RAEO au 1 866 783-6847.

Bien respectueusement.

Services d'assurance Régime d'assurance des enseignantes et des enseignants de l'Ontario 1 800 267-6847 www.raeo.com